

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 décembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Prudhomme



Délibération n° 07-02 du 10 décembre 2020

NOUVELLE PROROGATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX ATELIERS « ACTION VIETNAM ENVIRONNEMENT – RENFORCEMENT DES CAPACITÉS » (A.V.E.C.) – AVENANT.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général n°97-VI-02 du 24 juin 1997, relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 15 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le protocole de coopération décentralisée entre la Province de Hai Duong (Vietnam) et le Département de la Seine-Saint-Denis du 9 mai 2006,

Vu la convention et ses avenants relative aux ateliers « Action Vietnam Environnement – renforcement des Capacités » (AVEC) avec la région d'Île-de-France, le département du Val de Marne, le SIAAP, les comités populaires de Hanoï, de la province de Haï Duong, de Yen Bai, de la ville de Hue et de l'Institut des métiers de la ville,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- PROROGE la convention de coopération dénommée « Action Vietnam Environnement – renforcement des Capacités » (AVEC) du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021 ;



- APPROUVE l'avenant, dont projet ci-annexé, à conclure avec la région d'Île-de-France, le département du Val-de-Marne, le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne, les comités populaires vietnamiens de Hanoï, de la province de Haï Duong, de Yen Bai, de la ville de Hue et Expertise France ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Vote(s) contre de :

M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 3	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.